

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2025-011

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Martine BIARD ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Pierre POINSOT ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) donne pouvoir à M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Nicolas DE GARILHE ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à M. Vincent FRIDRICI.

Membre absent : M. Jérôme FRANÇOIS.

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 32

OBJET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications de fond, selon les modalités suivantes :

1. Ouverture de l'emploi sur d'autres cadres d'emplois afin de permettre un recrutement ou une évolution conformément au développement de l'organisation des services :

Emploi	Cadre(s) d'emploi autorisé(s) avant modification	Cadre(s) d'emploi autorisé(s) après modification	Grade(s) minimum prévu(s)	Grade(s) maximum prévu(s)	Cat.	Pôle/ Secteur
Agent en charge de l'inscription	Adjoint administratif	Rédacteur Adjoint administratif	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	C > B et C	DAECS

Soit 1 ouverture.

1. Ouverture du poste au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent au titre de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique (CDD 3 ans) :
AUCUNE

2. Modification de la durée hebdomadaire prévue :

Emploi	Cadre(s) d'emploi autorisé(s)	Grade(s) minimum prévu(s)	Grade(s) maximum prévu(s)	Cat.	Pôle/ Secteur	TC / TNC
Chargé(e) de mission Transition écologique et Mobilités	Attaché	Attaché	Attaché principal	A	DST	TNC 0.8 > TC

Soit 1 modification.

3. Création(s) de poste : AUCUNE

4. Suppression(s) de poste :

Emploi	Cadre(s) d'emploi à créer	Grade(s) minimum	Grade(s) maximum	Catégorie(s)	Pôle/ Secteur	Observations
Responsable Enfance Jeunesse Education (bis)	Attaché Rédacteur	Rédacteur	Attaché principal	A B	DAECS	Suppression du poste supplémentaire précédemment créer afin d'assurer le remplacement pérenne d'un agent absent
Assistant(e) Résidence Coucheroux	Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	/	Suppression du poste d'un agent ville mis à disposition du CCAS qui est réaffecté sur la ville

Soit 2 suppressions.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1 ;

Vu la délibération n°2024-113 du 18 décembre 2024 et son annexe ;

Vu le tableau des emplois permanents de la collectivité au 18 décembre 2024 ;

Vu les inscriptions budgétaires au chapitre 012, charges de personnel ;

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20250212-DELIB_2025-011-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Vu l'avis favorable du comité social territorial rendu le 29 janvier 2025 ;

La Commission Ressources Humaines réunie le 29 janvier 2025, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 32 voix pour,

- Actualise le tableau des emplois permanents de la Commune tel que défini ci-dessus ;
- Dit que les charges de personnels relatives aux effectifs de la Commune d'Écully sont prévues chaque année au chapitre 012 du budget concerné.

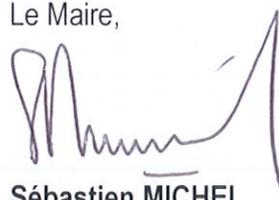
Ainsi délibéré,
A Écully, le 12 février 2025

La Secrétaire,



Géraldine BALLIGAND

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 19 FEV. 2025
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20250212-DELIB_2025-011-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025